



**Hôtel
LE FLORIN**



**Listes des actions
mises en place afin
de lutter contre la
COVID 19**

Afin de protéger l'ensemble de la clientèle et notre équipe dans le respect de directives établies par les autorités sanitaires, voici la liste non exhaustive des actions mises en place.

Les actions réalisées par l'équipe

- 1) L'établissement est équipé d'un stock conséquent à destination du personnel de matériel destiné à la protection individuelle : masques, visières, gants, gels hydroalcooliques, thermomètre.
- 2) La prise température des collaborateurs est recommandée en arrivant dans l'établissement. En cas de symptômes la personne concernée se verra immédiatement redirigée vers son médecin.
- 3) Respect des gestes barrières et de la distanciation sociale dans l'ensemble de l'établissement (arrivé du personnel de façon échelonnée dans le temps)
- 4) Utilisation de produit virucide et bactéricide sur toutes les surfaces d'échanges (poignées de portes, interrupteurs...)
- 5) Affichage dans tous les endroits concernés du protocoles hygiène à respecter (lavage des mains, port du masque, désinfection des surfaces...)
- 6) Protection des matériels multi-utilisateurs par des équipements à usage unique ou pouvant être désinfecté (papier film sur les claviers, souris d'ordinateurs, télécommandes...)

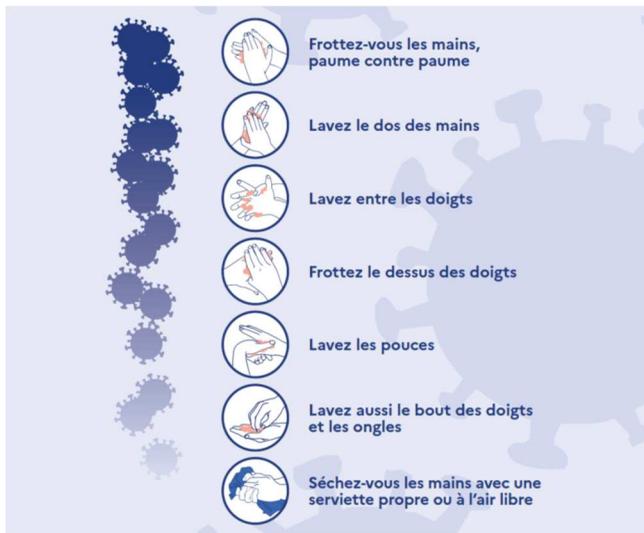
- 7) Mise en place de feuilles d'émergence pour le suivi des tâches de nettoyages et désinfections.
- 8) Formation du personnel au nouveau protocole et rappel hebdomadaire des principales actions à respecter
- 9) Mise en place d'un outil de communication et d'échange dédié uniquement au sujet de la COVID 19

Les actions réalisées par la clientèle

- 1) Maintien de la distanciation sociale par marquage au sol, accompagnement oral et affichage. Utilisation du gel hydroalcoolique.
- 2) Respect des gestes barrières et port du masque dans l'ensemble des locaux communs.
- 3) Service du petit déjeuner uniquement sur réservation et sans contact avec les denrées, le buffet et le matériel. Seul le personnel est autorisé à l'utiliser et se chargera du service à table.
- 4) Pas de nettoyage en chambre pour les séjours de plusieurs nuits sauf demande express du client. Possibilité de n'avoir qu'une partie des services (remplacement uniquement du linge de toilette, réassort du plateau de courtoisie...).
- 5) Check-in impossible avant 15h et check out au plus tard à 11h.

* *
Hôtel
LE FLORIN
* *

- 6) Règlement lors du check-in. Paiement sans espèces privilégié.
- 7) Utilisation au maximum de documents dématérialisés pour les prises de réservation et facturation



Pour toute question ou précision, nous sommes à votre disposition.